

Table des matières

CADRE	3
1. DÉVELOPPEMENT DURABLE	4
1.1 DEVELOPPER LE SOUTIEN SOCIÉTAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES JEUNES, LA COMMUNICATION, LE CLIMAT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	4
1.2 RAPPORT FÉDÉRAL DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019/2021	4
1.3 PLAN FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	5
1.4 POLITIQUE DE MISE EN ŒUVRE DES SDG'S.....	5
2. PACTE VERT POUR L'EUROPE	5
2.1 PACTE VERT POUR L'EUROPE (« EUROPEAN GREEN DEAL »)	5
3. TRANSITION JUSTE VERS DES ÉCONOMIES ET DES SOCIÉTÉS ÉCOLOGIQUEMENT DURABLES POUR TOUS	6
3.1 TRANSITION JUSTE VERS DES ÉCONOMIES ET DES SOCIÉTÉS ÉCOLOGIQUEMENT DURABLES POUR TOUS	6
3.2 INNOVATIONS, COMPORTEMENTS ET INFRASTRUCTURES	6
4. BIODIVERSITÉ ET MODÈS DE CONSOMMATION	7
5. RESSOURCES NATURELLES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	8
6. FINANCEMENT DE LA TRANSITION VERS UNE SOCIÉTÉ BAS CARBONE ET DURABLE	8
7. MODÈLES ÉCONOMIQUES INNOVANTS	9
7.1 ÉTUDE « CONSTRUCTION ET RÉNOVATION CIRCULAIRES »	9
7.2 « MOBILITY AS A SERVICE –MAAS ».....	9
7.3 AWARD MODÈLES ÉCONOMIQUES INNOVANTS 2021	9
8. ÉNERGIE / CLIMAT	11
8.1 PRÉPARATION DE LA COP26 (GLASGOW)	11
8.2 SUIVI DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE ÉNERGIE/CLIMAT	11
8.3 POLLUTION DE L'AIR, CLIMAT ET SANTÉ.....	11
8.4 TRANSPORT FERROVIAIRE INTERNATIONAL.....	12
8.5 IMPACT DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	12
9. RELATIONS INTERNATIONALES	13
9.1 SÉMINAIRE INTERNE DE SUIVI SUR LE "BUSINESS PARTNERSHIP FACILITY"	13
9.2 TABLE RONDE SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR ...	13
9.3 SÉMINAIRE SUR L'INITIATIVE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE « ALLIANCE AFRIQUE-EUROPE POUR DES EMPLOIS ET DES INVESTISSEMENTS DURABLES ».	13
10. NORMES DE PRODUITS	14

Cadre

Ce document a pour objectif d'identifier les thèmes sur lesquels le CFDD travaillera en 2020-21. Le travail sur ces thèmes doit permettre d'atteindre un ou plusieurs **objectifs** parmi les suivants :

- Accroître les connaissances des membres sur un thème, leur permettre de disposer d'éléments pour orienter et alimenter leurs actions et d'assurer une fonction de « veille », notamment en ce qui concerne les défis de long terme ...
- Mieux connaître le point de vue des autres membres sur ce thème, faire avancer ainsi sa propre perception et analyse, nourrir le débat et le dialogue entre les membres ;
- Faire passer des messages au monde politique par différents canaux (tables rondes, avis, recommandations, etc.)

Dans le cadre de son programme de travail, le CFDD envisagera d'éventuels **partenariats** :

- avec le Parlement, en particulier la Commission Energie, Environnement et Climat
- avec les conseils régionaux
- avec d'autres instances

Le CFDD s'efforcera de jouer un rôle interfédéral dans les sujets pour lesquels cela fait sens.

Le CFDD, dans le cadre de ses divers activités, avis et travaux, fera référence de manière systématique au **cadre SDG** (approche transversale) et aux indicateurs pertinents.

Le secrétariat suivra et informera le Bureau sur la façon dont les SDG's ont été intégrés dans les différentes activités et publications du CFDD (via notamment un « SDG's monitor »)

Le CFDD veillera à améliorer le **suivi systématique de ses activités** et publications.

Le **nouveau gouvernement fédéral** devrait par ailleurs demander aussi des avis au Conseil; ces demandes seront discutées au cas par cas au sein du bureau.

Image 1 : Les SDG ou ODD



1. Développement durable

1.1 Développer le soutien sociétal au développement durable : les jeunes, la communication, le climat et le développement durable

Objectif 1 (2020) : Mettre en évidence des actions de communication/ sensibilisation mises en œuvre par des jeunes (pour les jeunes), relatives au changement climatique dans le cadre du développement durable.

Ces actions de communication peuvent viser des changements de comportement individuel ou adopter une approche holistique et systémique qui remet en question de manière plus large des choix collectifs. Les thèmes et le public cible seront déterminés par le groupe de travail.

Actions 1 : organiser un séminaire préparatoire en mai 20 d'une demie journée sur le thème « *Jeunes, communication, climat et développement durable* ».

Ensuite, un forum en présence de la Présidente d'honneur sera organisé en octobre/ novembre 20 mettant en évidence des actions de communication/ sensibilisation mises en œuvre par des jeunes pour les jeunes.

Gestion : Groupe à constituer avec les conseils de la jeunesse (Vlaamse JeugdRaad, Forum des Jeunes) et les représentants des jeunes au sein des différents membres

Objectif 2 (2021) : développer des connaissances et des actions de sensibilisation sur les filières de formation qui sont nécessaires à l'horizon 2030-2040 (en particulier les filières techniques).

Action 2 : Le secrétariat recherchera (via fédérations / syndicats / ONG / bureaux d'étude / SPF / ...) les besoins en formation pour les métiers à l'horizon 2030-2040. Ensuite, des actions concrètes dans le secteur de l'enseignement seront analysées pour répondre aux besoins identifiés, notamment via une conférence en 2021.

Gestion : Groupe de travail stratégie

Qui impliquer : Outre les "membres classiques" et des membres du secrétariat, les conseils de la jeunesse (Vlaamse JeugdRaad, Forum des Jeunes) et

les représentants des jeunes au sein des différents membres seront impliqués.

L'action 2 pourrait se faire en collaboration avec des acteurs de l'enseignement

Image 2: Manifestation des jeunes pour le climat, 2019



1.2 Rapport fédéral développement durable 2019/2021

Objectif : renforcer le dialogue entre le Bureau du Plan et les membres du CFDD sur des questions relatives aux rapports fédéral développement durable, tant pour la partie évaluative (2020) que prospective (2021).

Actions : un séminaire interne sur les indicateurs et la méthodologie d'évaluation utilisée dans le rapport 2019, avec le Bureau du Plan et les membres du CFDD sera organisée en mars 2020. Le secrétariat du CCE / CNT sera aussi invité à présenter ses travaux sur les indicateurs. Une autre priorité sera aussi la préparation du rapport 2021 et le choix de scénarios prospectifs.

Gestion : Groupe de travail stratégie

Qui impliquer : la taskforce développement durable du Bureau du Plan.

Timing : début 2020

1.3 Plan fédéral de développement durable

Objectif : A la demande du gouvernement, donner l'avis du CFDD sur le plan fédéral de développement durable

Actions : Audition des rédacteurs du plan et rédaction d'un avis sur le plan.

Gestion : Groupe de travail stratégie

Qui impliquer /

Timing : En fonction de la demande

1.4 Politique de mise en œuvre des SDG's

Objectif : Assurer un suivi de la mise en œuvre des SDG's en Belgique

Action 1 : Organiser un séminaire (ouvert) avec la Cour des Comptes et l'inviter à venir faire une présentation de son audit sur la mise en œuvre des SDG's dans notre pays par les différentes administrations. Le CFDD pourrait y associer le Parlement.

Action 2 : Inviter la Commission européenne à venir exposer sa vision concernant l'intégration du semestre européen dans le cadre des SDG's. Le semestre européen devrait mieux prendre en compte le développement durable et en particulier les SDG's dans les différents documents et stratégies.

Gestion : Groupe de travail stratégie

Qui impliquer : la Cour des Comptes, la Représentation de la Commission européenne auprès de la Belgique.

Timing : premier semestre 2020

2. Pacte vert pour l'Europe

2.1 Pacte vert pour l'Europe (« *European Green Deal* »)

Objectif : Informer les membres (éventuellement des non membres via séminaire) sur l'initiative européenne du Green Deal.

Pour quelques sujets, pour autant qu'il y ait une volonté de l'ensemble des membres et la possibilité de parvenir à un consensus entre ceux-ci, des actions du CFDD pourraient être envisagées sur des thèmes précis.

Action : organiser un ou plusieurs événements/rencontres avec des membres de la Commission européenne, à destination des membres du CFDD. Ils seront directement suivis d'un debriefing du Groupe de travail sur des potentielles actions de suivi.

Gestion : Groupe de travail stratégie

Qui impliquer : La représentation belge auprès de la Commission européenne, autres acteurs externes pertinents.

Timing : Début 2020, une première séance sera organisée sur l'ensemble du Green Deal.

Image 3: La Présidente de la Commission Européenne, Ursula Von der Leyen, présentant le Green Deal



3. Transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous

Dans le cadre de ses travaux, le CFDD considérera dans les neuf domaines d'action identifiés par l'OIT les trois domaines suivants :

- Politiques macroéconomiques et politiques de croissance
- Politiques industrielles et sectorielles
- Développement des compétences

Néanmoins, dans une approche plus transversale, le CFDD traitera de ces points dans un contexte plus large que celui du monde du travail. Par exemple pour le thème « *Développement des compétences* », il s'agira de parler non seulement du développement des compétences, mais aussi des mesures à prendre pour modifier les comportements.

3.1 Transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous

Objectif : Définir les recommandations du CFDD en matière de conférence nationale sur la transition juste et d'autres aspects liés à la transition énergétique et appeler à la tenue d'une telle conférence.

Action : Développer un cahier des charges définissant la façon dont le CFDD voit le contenu d'une conférence nationale sur la transition juste et d'autres aspects liés à la transition énergétique. Le(s) gouvernement(s) aura/auront ainsi une vue claire sur la demande du CFDD. Sur base de ce cahier des charges, le CFDD appellera à l'organisation d'une telle conférence par le/les gouvernement(s).

Gestion : Groupe de travail stratégie

Qui impliquer : Les membres, acteurs externes pertinents

Timing : Juin 2020

3.2 Innovations, comportements et infrastructures

Objectif : Parallèlement à l'appel à une conférence nationale, le CFDD se penchera sur la réalisation concrète d'une transition juste dans différents secteurs et traitera des questions suivantes :

- Quel est le rôle des innovations, de la recherche et de la formation dans la transition vers une économie climatiquement neutre (à décliner selon les secteurs, dans le cadre d'un développement durable) ?
- Quel est le rôle des comportements ?
- Quel est le rôle des infrastructures vues de manière large : énergie (dont l'hydrogène) , navigation, ferroviaire, villes intelligentes...

Action : organiser sur les thèmes évoqués plus haut des conférences/ tables rondes avec des experts (notamment du niveau européen, dans le cadre du green deal), des académiques et des administrations.

Gestion : Groupe de travail stratégie

Qui impliquer : Experts, ...

Timing : à établir en fonction du timing de 4.1.

4. Biodiversité et modes de consommation

Objectif : préparer la Conférence biodiversité de Kunming en 2020 (COP15). Pour autant qu'il y ait une volonté de l'ensemble des membres et un consensus entre ceux-ci, des points d'attention et/ou des recommandations pourraient être formulés envers la Belgique pour sa position lors de la COP, notamment en ce qui concerne les engagements volontaires en termes de biodiversité. Il faudra aussi examiner ce qui sera contenu dans la stratégie européenne biodiversité qui devrait être publiée en mars.

Dans le cas d'une demande de contribution des stakeholders à un rapport volontaire belge, le CFDD assurera la collecte et la transmission des inputs des membres du CFDD.

Actions : Organiser des auditions (dont le SPF Environnement), organiser une conférence de préparation de la COP en juin avec le SPF Environnement et éventuelle rédaction de recommandations (cf. objectif).

Gestion : Le processus sera piloté par le groupes de travail biodiversité, les membres du groupe de travail relations internationales seront aussi invités.

Qui impliquer : Le SPF Santé publique, acteurs industriels actifs en ce domaine; ce travail impliquera les conseils d'avis régionaux (MinaRaad, CESE Wallonie, Conseil de l'environnement de la Région de Bruxelles Capitale), et les organisations régionales d'employeurs (VOKA, UWE, BECI).

Timing : parvenir à un résultat pour la COP de Kunming

Image 4: COP 15 Biodiversité, Kunming, 2020



5. Ressources naturelles et transition énergétique

Objectif: Analyser les besoins en ressources naturelles (en particulier les ressources minérales) pour assurer la transition énergétique et comprendre les différents défis que cela représente, notamment en ce qui concerne l'accessibilité aux ressources. Ebaucher des pistes en vue de relever ces défis (ex : économie circulaire).

Actions: Sur la base notamment de l'étude de la VUB commanditée par Agoria et d'autres sources d'informations/experts, organiser un séminaire sur les besoins en ressources pour pouvoir assurer la transition énergétique et prendre en compte les défis que cela représente. En groupe de travail, identifier les pistes (s'inscrivant dans une économie circulaire européenne) permettant de répondre aux besoins de manière compatible avec un développement durable.

Gestion: Le processus sera piloté par le groupe de travail « Modèles Economiques Innovants », les membres du groupe de travail relations internationales seront aussi invités.

Qui impliquer: entre autres AGORIA, COBEREC (*Confédération belge de la Récupération*), acteurs régionaux, Commission européenne, Conseil pour la Cohérence des politiques (si possible)

Timing: TBD

Image 5: Pierre Wunsch, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, lors de la conférence du 11 octobre 2019 sur le financement de la transition



6. Financement de la transition vers une société bas carbone et durable

Objectif: Informer les membres (éventuellement des non membres via des séminaires et conférences) sur l'initiative européenne du Green Deal, pour les aspects financiers liés à la transition. Il s'agira d'aborder les mesures envisagées par la Commission européenne et le Parlement européen, afin de construire une expertise et une réflexion auprès des membres. Pour quelques sujets, pour autant qu'il y ait une volonté de l'ensemble des membres et la possibilité de parvenir à un consensus entre ceux-ci, des actions du CFDD pourraient être envisagées sur des thèmes précis.

Action: Pour initier la réflexion, une première réunion avec des représentants de la Commission et des membres du Parlement européen sera organisée lors du premier trimestre 2020. Cette réunion sera suivie de séances d'information plus spécifiques (au sein du groupe de travail ou via des séminaires / conférences) liés aux aspects financiers du « Green Deal » selon les décisions des membres. Ils seront directement suivis d'un debriefing du Groupe de travail sur des potentielles actions de suivi.

Gestion: Le processus sera piloté par le groupe de travail « Financement de la transition ».

Qui impliquer: FSMA, Banque nationale de Belgique, SPF Finances, SPF Environnement, RNE (conseil développement durable allemand), Commission européenne et autres acteurs externes pertinents

Timing: Début 2020, une première séance sera organisée sur l'ensemble des volets du « Green Deal » qui concernent les aspects financiers liés à la transition

7. Modèles économiques innovants

7.1 Etude « Construction et rénovation circulaires »

Objectif : Suivre l'étude "Construction et rénovation circulaires" lancée en 2019, afin d'avoir une meilleure connaissance des freins au développement de la construction et rénovation circulaire. Il est prévu que l'étude soit présentée et valorisée en octobre 2020.

Actions : Assurer le suivi de la recherche par le Comité d'accompagnement. Organiser un événement intermédiaire, vraisemblablement sous la forme d'ateliers interactifs s'adressant aux différents acteurs de ce secteur. Organiser une conférence afin de valoriser les résultats de la recherche, une fois celle-ci finalisée

Qui impliquer : Les administrations fédérales et régionales : SPF Santé Publique, Environnement (politique de produits et service climat), Vlaanderen Circulaire, OVAM, Région wallonne, Bruxelles Environnement ainsi que la Confédération de la Construction, le CSTC, les producteurs belges de matériaux de construction, le Conseil central de l'Economie et le VITO

Gestion : groupe de travail « Modèles Economiques Innovants » et co-présidents du groupe de travail « normes de produits »

Timing : 2020

7.2 « Mobility as a service –MaaS »

Objectif : Présentation des divers modèles et questionnements relatifs au MaaS en termes de gouvernance : entre les opérateurs de transports, les gestionnaires des infrastructures, les opérateurs de

plateformes électroniques, les autorités, les gestionnaires de données...

Il s'agira donc d'un volet purement informatif.

Action : séminaire d'une demi-journée pour présenter les projets des Régions qui le souhaitent, le Benelux, les exemples à l'étranger... Des Régions (Flamande, Bruxelloise) commencent à prendre des initiatives en ce sens. Le Benelux a également mis en place un groupe de travail pour discuter de l'interopérabilité, de la standardisation des données etc. **Pas d'avis.**

Gestion : groupe de travail « Modèles Economiques Innovants »

Qui impliquer : SPF Mobilité, SNCB, TEC, STIB, De Lijn, Autodelen, Taxistop etc., les plateformes ayant participé aux awards, le Conseil central de l'Economie, des acteurs régionaux, éventuellement les conseils régionaux (Mobiliteitsraad...), le Benelux

Timing : Début 2021

7.3 Award modèles économiques innovants 2021

Objectif : Le groupe de travail a été impliqué dans la préparation d'un award (28/11/2019) sur les plateformes d'économie collaborative durables dans le secteur de la mobilité, en partenariat avec le SPF Economie et le SPF Mobilité. Après évaluation, une nouvelle édition de cet award pourrait être programmée, le cas échéant sur un autre secteur. Il y aurait dans ce cas vraisemblablement un travail préparatoire en 2020.

Action : évaluer le processus 2018/2019 avant de lancer une nouvelle initiative pour la période 2020/2021

Qui impliquer : SPF Economie, (SPF Mobilité), académiques, spécialistes du secteur en question, spécialistes des plateformes d'économie collaborative

Gestion: groupe de travail « Modèles Economiques Innovants »

Timing : Travaux à partir du 2ème semestre 2020 pour remise des awards 2ème semestre 2021.

Image 6: Award des Plateformes d'économie collaborative – secteur de la mobilité – 28/11/2019



8. Energie / Climat

8.1 Préparation de la COP26 (Glasgow)

Objectif : Information des membres sur les grands enjeux et décisions de la prochaine COP Climat (COP 26 à Glasgow du 9 au 20 novembre), entre autres les marchés du carbone et la révision des ambitions de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Action : Informer les membres (éventuellement lors d'un séminaire). Les président et vice-président du groupe de travail *Energie et Climat* proposeront une méthodologie de discussion. Suite à une phase d'information, une discussion entre les membres sur ces points aura lieu et la possibilité de préparer un avis sera analysée. Il faudra veiller à tenir compte du contexte du pacte vert pour l'Europe (*European green deal*)

Qui impliquer : Pour la phase d'information, il faudra faire appel à l'administration fédérale et à des scientifiques. Il faudra aussi analyser la possibilité d'impliquer les instances régionales dans le processus

Gestion : le groupe de travail « Energie et Climat »

Timing : début des travaux en février 2020

8.2 Suivi de la politique fédérale énergie/climat

Objectif : assurer le suivi des politiques énergétiques et climatiques menées au niveau fédéral, notamment en fonction de ce qui a été convenu dans le cadre du Plan national énergie et climat (PNEC) et de la stratégie de long terme (horizon 2050). Il faudra veiller à tenir compte du contexte du Pacte vert pour l'Europe (*European green deal*). Il faudra aussi faire un lien avec les politiques menées au niveau régional.

Actions :

- Analyser l'accord de gouvernement fédéral et les notes de politique générale du ministre de l'Energie / Climat, une fois celui-ci / celles-ci publié(es), en ce qui concerne la concrétisation des mesures annoncés dans le PNEC pour le niveau fédéral.
- Organiser une audition des responsables politiques et des administrations sur ces sujets.

Qui impliquer : les cabinets et les administrations des ministres concernés (au niveau fédéral)

Gestion : le groupe de travail « Energie et Climat »

Timing : une fois le gouvernement fédéral mis en place

8.3 Pollution de l'air, climat et santé

Objectif : analyser la gouvernance en matière de pollution de l'air, notamment en ce qui concerne les poêles à bois et les instruments relevant de la compétence fédérale

Action : un séminaire à organiser qui fasse un état des lieux, deux ans après l'avis et la conférence de 2018 sur la pollution de l'air

Qui impliquer : le fédéral et les régions

Gestion : les groupes de travail « Energie et Climat » et « Normes de Produit »

Image 7: Conférence - 2018

Conférence CFDD:

Les effets de la pollution de l'air sur la santé

Vendredi 12 octobre 2018 | 10h00 | Bruxelles



8.4 Transport ferroviaire international

Objectif : analyser les freins au développement du transport ferroviaire international, notamment dans le cadre d'une politique climatique qui encourage dans un contexte international un report des flux de transport aérien et routier (tant de passagers que de fret) vers le ferroviaire

Action : auditions d'acteurs belges et internationaux et de représentants de la Commission européenne pour analyser les freins au développement du transport ferroviaire international

Qui impliquer :

- Benelux
- RLI, raad voor de leefomgeving en infrastructuur (NL)
- CSDD, Conseil supérieur pour un développement durable (L)

Gestion : le groupe de travail « Energie et Climat »

Image 8: François-Xavier de Donnea, Président du CFDD, durant la conférence du 25/11/2019



8.5 Impact du commerce électronique sur les émissions de gaz à effet de serre

Objectif : analyser les impacts du commerce électronique sur les émissions de gaz à effet de serre de la Belgique

Action : auditions à partir de l'avis du Conseil central de l'Economie ([Avis CCE 2019-2545 "Ouvrir pour une logistique de l'e-commerce et un last mile plus durable"](#)) Organisation d'un séminaire ou lunch-débat.

Gestion : GT Modèles économiques innovants, avec le GT énergie et climat

Qui impliquer :

- Conseil central de l'Economie
- Conseil de la Consommation

9. Relations internationales

9.1 Séminaire interne de suivi sur le «Business Partnership Facility»

Objectif : assurer le suivi du programme « *Business Partnership Facility* » qui avait été présenté au CFDD lors d'un lunch débat du 28 mai 2019

Action : une audition à organiser sur le modèle d'un lunch débat (séminaire du midi) organisé le 28 mai 2019

Qui impliquer : Fondation Roi Baudouin, DG Coopération au développement, acteurs économiques

Gestion : Groupe de travail *Relations internationales*

Timing : TBD

9.2 Table ronde sur le commerce extérieur

Objectif : assurer le dialogue entre les membres du CFDD et le ministre ayant en charge le commerce extérieur et son administration

Action : Un contact sera pris avec le Ministre en charge pour demander de continuer à organiser une table ronde entre le Ministre, son cabinet et son administration et les membres du CFDD.

Qui impliquer : Ministre ayant le commerce extérieur dans ses compétences et le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et coopération au développement

Gestion : Groupe de travail *Relations internationales*

Timing : TBD

9.3 Séminaire sur l'initiative de la Commission européenne « Alliance Afrique-Europe pour des emplois et des investissements durables »

Objectif : Collecter de l'information sur les emplois et investissements durables dans le cadre de l'initiative de la Commission européen « Alliance Afrique-Europe pour des emplois et des investissements durables »

Action : organiser un séminaire informatif et interactif à ce sujet en invitant des représentants de la Commission européenne.

Qui impliquer : Commission européenne, acteurs économiques

Gestion : Groupe de travail *Relations internationales*

Timing : TBD

Image 9: Le Ministre Didier Reynders lors de la table Ronde du 26/04/2019



10. Normes de Produits

Dans le cas où la révision de la loi normes de produits serait à l'ordre du jour, le groupe de travail pourrait travailler à une évaluation de cette révision.

Le CFDD se prononcera sur les demandes d'avis qui lui seront transmises par le ministre ayant les normes de produits dans ses compétences.

Image 10: Loi "Normes de produits"

<p>F. 99 — 362 21 DECEMBRE 1998. — Loi relative aux normes produits ayant pour but la promotion de modes et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé.</p> <p>ALBERT II, Roi des Belges.</p> <p>A tous, présents et à venir: Salut.</p> <p>Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit:</p> <p>CHAPITRE Ier. — Dispositions introductives</p> <p>Article 1^{er}. — La présente loi règle une matière visée à l'article 78 de la Constitution.</p> <p>Art. 2. Pour l'application de la présente loi on entend par:</p> <p>1^o produits: les biens meubles corporels, y compris les substances et préparations, les biocides et les emballages, mais à l'exclusion des déchets;</p> <p>2^o catégories de produits: les produits destinés à un même usage et pouvant être utilisés de manière équivalente;</p> <p>3^o mise sur le marché: l'introduction, l'importation ou la détention en vue de la vente ou de la mise à disposition de tiers, l'offre en vente, la vente, l'offre en location, la location, ou la cession à titre onéreux ou gratuit;</p> <p>4^o substances: les éléments chimiques et leurs composés à l'état naturel ou tels qu'obtenus par tout procédé de production, y compris tout additif nécessaire pour préserver la stabilité du produit et contenant toute impureté découlant du procédé de production, à l'exclusion toutefois de tout solvant qui peut être séparé sans affecter la stabilité de la substance ni modifier sa composition.</p>	<p>N. 99 — 362 21 DECEMBER 1998. — Wet betreffende de productienormen ter bevordering van duurzame productie- en consumptiepatronen en ter bescherming van het leefmilieu en de volksgesondheid.</p> <p>ALBERT II, Koning der Belgen.</p> <p>Aan allen die nu zijn en hierna wezen zullen, Onze Groot.</p> <p>De Kamers hebben aangenomen en Wij bekrachtigen heiligen volgt:</p> <p>HOOFDSTUK I. — Inleidende bepalingen</p> <p>Artikel 1. Deze wet regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 78 van de Grondwet.</p> <p>Art. 2. Voor de toepassing van deze wet moet worden verstaan onder:</p> <p>1^o producten: lichamelijke roerende zaken, met inbegrip van stoffen, preparaten, biociden en verpakkingen, doch uitgezonderd afvalstoffen;</p> <p>2^o productgroepen: producten die voor eenzelfde gebruik bestemd zijn en op overeenkomstige wijze kunnen worden gebruikt;</p> <p>3^o op de markt brengen: het binnenbrengen, de invoer of het bezit met het oog op de verkoop of het ter beschikking stellen aan derden, het te koop aanbieden, de verkoop, het huur aanbieden, de verhuur, of de afstand onder bezwaarde titel of gratis;</p> <p>4^o stoffen: de chemische elementen en hun verbindingen, zoals zij voorkomen in natuurlijke toestand of bij de productie ontstaan, met inbegrip van alle additieven die nodig zijn voor het behoud van de stabiliteit van het product en alle onzuiverheden ten gevolge van het productieproces, doch met uitzondering van elk oplosmiddel dat kan worden afgescheiden zonder dat de stabiliteit van de stof wordt aangetast of de samenstelling ervan wordt gewijzigd.</p>
---	--